

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
GARDIENS, CONCIERGES ET EMPLOYES D'IMMEUBLES
Brochure n° 3144**

**Avenant n° 75 du 16 novembre 2009
portant modification de l'annexe II « salaires »**

Article 1

Grille de salaire pour les personnels de la catégorie A, pour 151.57 heures :

Niveau	Coeff.	Salaire Minimum Conventionnel
1	235	1 365,00
2	255	1 380,00
3	275	1 393,00
4	340	1 412,00
5	395	1 570,00
6	410	1 630,00

Grille de salaire pour les salariés catégorie B (base 10.000 UV) :

Niveau	Coeff.	Salaire Minimum Conventionnel
1	Ce niveau ne s'applique pas aux salariés de cette catégorie	
2	255	1 540,00
3	275	1 552,00
4	340	1 575,00
5	395	1 750,00
6	410	1 810,00

Article 2

L'avenant 50 (Prime mensuelle pour la sortie des « poubelles sélectives ») est ainsi modifié :

La prime est portée à 0,80€ par lot principal, avec un minimum de 16€ et un maximum de 128€.

Les autres termes de l'avenant restent inchangés.

Article 3

Ces grilles de salaires, ainsi que l'augmentation de la prime « tri sélectif », entreront en application le premier jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Article 4

Les parties signataires conviennent de demander l'extension du présent avenant dans les meilleurs délais.

Fait à Paris, le 16 novembre 2009

ORGANISATIONS PATRONALES

Union Nationale de la Propriété Immobilière –

UNPI

Jean PERRIN

Fédération des Entreprises publiques locales

Fédération des EPL

Thierry DURNERIN

Mr Eric Leclerc

Fédération de Sociétés Immobilières et

Foncières – FSIF

Dorian KILBERG

Association Nationale de la Copropriété et des

Copropriétaires – ANCC

Daniel BAULON

SYNDICATS DE SALAIRES

FEC FO – OSDD

Catherine SIMON

Fédération des Services CFDT

Marie-Christine DUSSAUX

CSFV

SIREPGIC – CFTC

Yhya EI SABAHY

SNUHAB – CFECGC

Christiane LAMBOLEY

**Association des Responsables de Copropriétés –
ARC**

Bruno DHONT



**Fédération CGT des personnels du commerce,
de la distribution et des services**

Sophie BRUNO

SNIGIC

Philippe DOLCI